

Suspendu de ses fonctions pour une durée de quatre mois par le ministre des Enseignements secondaires, le proviseur du lycée de Guider, dans la région du Nord est accusé d'atteinte à la morale publique.

Oumarou Gilva, Professeur des Lycées d'Enseignement Général (PLEG), Matricule 573 946-T, est accusé d'avoir exhibé son sexe dans une vidéo qu'il aurait par la suite envoyé à l'une de ses élèves.

Selon certaines indiscretions, ledit proviseur « draguait » son élève et lui envoyait en permanence les vidéos de cette nature. Harcelée, le jeune élève va finalement décider de mettre tout à nu en balançant sur la place publique une vidéo.

Lire ci-dessous la décision du ministre

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

Décision N° 164/18 /MINESEC/CAB/du 27 Avr 2018 portant suspension de Monsieur OUMAROU GUILVA, *Professeur des Lycées d'Enseignement Général, Mle 573 946-T*, de ses fonctions de Proviseur du Lycée de Guider, pour une durée de quatre (04) mois.

Le Ministre des Enseignements Secondaires ;

- Vu La Constitution ;
Vu Le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu Le Décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant le décret n°2015/134 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur OUMAROU GUILVA, *Professeur des Lycées d'Enseignement Général, Mle 573 946-T*, est pour compter de la date de signature de la présente décision, suspendu pour une période de quatre (04) mois de ses fonctions de Proviseur du Lycée de Guider, pour atteinte à la moralité publique.

Article 2 : Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord, Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Mayo-Louti, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

Yaoundé, le 27 Avr 2018



Le Ministre des Enseignements Secondaires

Nalova Lyonga, Ph. D